

ROYAUME DU MAROC

STATION DE TRANSFERT D'ENERGIE PAR POMPAGE (STEP) EL MENZEL (300 à 400 MW)

DOCUMENT DE PREQUALIFICATION N° SP 4121094

POUR LA PASSATION DE MARCHES DE CONCEPTION, FOURNITURE
DES EQUIPEMENTS, CONSTRUCTION, INSTALLATION ET MISE EN
SERVICE DE LA STATION DE TRANSFERT D'ENERGIE PAR POMPAGE
(STEP) EL MENZEL (300 à 400 MW)

ADDITIF N° 3

Sommaire

Article 1.	Objet de l'Additif n°3.....	3
Article 2.	Modification du point « 5 » de "l'Avis de Préqualification"	3
Article 3.	Modification des articles IC 17.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification"	3
Article 4.	Modification des articles IC 19.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification"	4
Article 5.	Dispositions générales	4
Annexe :	Réponses aux demandes d'éclaircissement °10.....	5

Article 1. Objet de l'Additif n°3

Le présent Additif n°3 au Dossier de Préqualification n° SP 4121094, a pour objet :

- La modification du point « 5 » de "l'Avis de Préqualification" complété par l'Article 2 de l'Additif n°2, portant sur le report de la date de dépôt des dossiers de candidature.
- La modification des articles IC 17.1 et IC 19.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification" et les Articles 3 et 4 de l'Additif n°2, pour le report de la date limite de dépôt des dossiers de candidature et de la date d'Ouverture des dossiers de candidature.
- Les réponses aux demandes d'éclaircissement n°10.

Article 2. Modification du point « 5 » de "l'Avis de Préqualification" et de l'Article 2 de l'Additif n°2

Le point « 5 » du critère 4.2 de "l'Avis de Préqualification", tel qu'amendé, par l'Article 2 de l'Additif n°2, est modifié comme suit :

Les dossiers de candidature pour la préqualification établis et présentés conformément aux prescriptions du Dossier de la Préqualification doivent être remis dans des enveloppes scellées et cachetées et clairement marquées « Candidature de préqualification n° SP 4121094 pour le Projet de la Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) El Menzel (300 à 400 MW) » et doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Approvisionnements et Marchés (adresse indiquée ci-après) avant le **03 Octobre 2023** (avant 09h00 heure locale du Royaume du Maroc).
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Approvisionnements et Marchés (adresse indiquée ci-après) avant le **03 Octobre 2023** (avant 09h00 heure locale du Royaume du Maroc).

Article 3. Modification des articles IC 17.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification" et de l'Article 3 de l'Additif n°2

L'article IC17.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification", tel qu'amendé par l'Article 3 de l'Additif n°2, est modifié comme suit :

IC 17.1	La date et l'heure limites de dépôt des candidatures sont les suivantes : Date : 03 Octobre 2023 (au lieu de la date du 05 Septembre prévue dans l'Additif n°2 au Dossier de Préqualification) Heure : Avant 9h00 heure du Royaume du Maroc Le candidat ne pourra pas remettre son dossier de candidature par voie électronique.
IC 17.1	Aux fins de <u>dépôt des candidatures</u> , uniquement, l'adresse du Maître de l'Ouvrage est la même que pour IC 1.1 ci-avant A l'attention de : Monsieur le Président de la Commission Grands Projets Adresse : Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable - Branche Electricité Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) 65, Rue Othman Ben Affan - BP 13 498 Ville : Casablanca Pays : Royaume du Maroc La date et heure limites de dépôt des candidatures sont les suivantes: Date: 03 Octobre 2023 (au lieu de la date du 05 Septembre prévue dans l'Additif n°2 au Dossier de Préqualification) Heure: Avant 09H00 (heure Marocaine)

Article 4. Modification des articles IC 19.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification" et de l'Article 4 de l'Additif n°2

L'article IC19.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification", tel qu'amendé par l'article 4 de l'Additif n°2, est modifié comme suit :

IC 19.1	<p>L'ouverture des dossiers de candidature se déroulera en séance publique et aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes :</p> <p style="text-align: center;">Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable - Branche Electricité Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) 65, Rue Othman Ben Affan BP 13 498 Casablanca MAROC</p> <p>Date: 03 Octobre 2023 (au lieu de la date du 05 Septembre prévue dans l'Additif n°2 au Dossier de Préqualification) Heure: A partir de 09H00 (heure Marocaine)</p>
----------------	--

Article 5. Dispositions générales

Toutes les autres dispositions du Dossier de la Préqualification n° SP 4121094, de l'Additif n°1 et de l'Additif n°2 non modifiées par le présent Additif n°3 restent inchangées.

Le présent Additif n°3 fait partie intégrante du Dossier de Préqualification n° SP 4121094 complété par l'Additif n°1 et l'Additif n°2, il doit être paraphé à toutes les pages et inclus obligatoirement avec le Dossier de Préqualification, dans le dossier de candidature soumis par le Candidat.

Directeur Hydraulique et Renouvelables

Signé: M. BEN JEBARA

Annexe : Réponses aux demandes d'éclaircissement n° 10

**Réponses aux demandes d'éclaircissements N°10 relatives
au Dossier de la Préqualification n° SP 4121094**

**POUR LA PASSATION DE MARCHES DE CONCEPTION, FOURNITURE DES EQUIPEMENTS,
CONSTRUCTION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE LA STATION DE TRANSFERT
D'ENERGIE PAR POMPAGE (STEP) EL MENZEL (300 à 400 MW)**

Questions/Remarques	Réponses
<p>Question/Remarque 1 - En référence au dossier de préqualification n° SP4121094, compte tenu de l'importance du projet et du temps qu'il faut pour former un consortium d'entreprise très expérimentées, y compris un turbinier comme partenaire du consortium (après les dernières clarifications du projet), et comme nous sommes au milieu de la période estivale qui rend la communication entre les entreprises plus difficile, nous vous demandons de bien vouloir prolonger le délai de soumission de 6 semaines (jusqu'au 16 octobre), assurant ainsi la participation maximale des candidats au projet et ce pour le bénéfice ultime du projet.</p>	<p>La date de dépôt des candidatures est reportée au 03 Octobre 2023 avant 09h00 heure locale du Royaume du Maroc (au lieu de la date du 05 Septembre 2023 prévue dans l'Additif n°2 au Dossier de Préqualification).</p> <p>La date d'ouverture des dossiers des candidatures est reportée au 03 Octobre 2023 à partir de 09H00 (heure Marocaine) (au lieu de la date du 05 Septembre 2023 prévue dans l'Additif n°2 au Dossier de Préqualification).</p> <p>Ce report de la date de dépôt des candidatures et d'ouverture des dossiers de candidatures est précisé au niveau du présent Additif n°3 au Dossier de Préqualification n° SP 4121094.</p>
<p>Question/Remarque 2 - Comme nous avons retiré le dossier de préqualification après la publication des additifs N°1 et 2, nous ne savons pas la date exacte de leur publication. Nous vous prions de bien vouloir nous communiquer les dates de ces deux addendum, pour que nous puissions les ajouter dans la lettre de candidature.</p>	<p>Les dates de publication des Additifs 1 et 2 sont comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Additif n°1 : Le 01/06/2023• Additif n°2 : Le 15/06/2023

Directeur Hydraulique et Renouvelables

Signé : M. BEN JEBARA